LE CODE D'ÉTHIQUE

SOMMAIRE

Les devoirs de l'athlète **1**

Les conséquences attribuées aux écarts de conduite **2**

ANNEXE 1 : Les sorties d'équipe

L'entraîneur chef et/ou le chef de mission de Judo Québec a le pouvoir d'établir des règlements raisonnables qui assureront à l'athlète les meilleures conditions possibles pour la réalisation de sa performance conformes aux valeurs propres à Judo Québec.

Ce code d'éthique s'applique à toutes les activités où un membre de Judo Québec est invité à participer que ce soit à un tournoi, à une leçon ou à un stage de judo. De plus, le code d'éthique s'applique durant les pratiques au dojo et durant les entraînements hors dojo sous la supervision d'un entraîneur.

LES DEVOIRS DE L'ATHLÈTE

Promouvoir l'image d'excellence de Judo Québec

Respecter la Charte de l'esprit sportif

Reconnaître que l'entraîneur et/ou le chef de mission sont des dirigeants délégués ayant le dernier mot sur tout ce qui concerne l'équipe

Se conformer aux règlements sur la discipline établie par l'entraîneur chef et/ou le chef de mission et/ou le Comité d'excellence

- **Être ponctuel en tout temps**

  - Lors du voyagement, en direction d'une destination de groupe, toujours **se présenter au point de ralliement 15 minutes avant le départ ou selon les consignes de la personne responsable**. Ce procédé évite les retards inutiles vis-à-vis la destination finale.
  - Lors des réunions d'équipe.
  - Aux camps d'entraînement et pratiques de club.
  - Etc.

- **Lors d'un entraînement, l'athlète doit toujours être prêt à débuter la pratique, c'est-à-dire qu'il doit être « tapé » si nécessaire, il doit avoir sa gourde d'eau remplie pour se désaltérer durant la séance si nécessaire, etc.**
- **Participer aux réunions convoquées par l'entraîneur chef et/ou le chef de mission et/ou l'entraîneur adjoint.**
- **Respecter le couvre-feu.**
- **Aviser l'entraîneur chef et/ou le chef de mission si vous devez quitter le groupe. Etc.**

Relever entièrement des entraîneurs-adjoints en l'absence de l'entraîneur chef et du chef de mission, suivant les lignes directrices de la politique du Comité d'excellence

Respecter les règlements des tournois et les consignes des organisateurs et des officiels

- **Lorsque des individus en charge de la sécurité durant un tournoi vous interdisent l'accès à un lieu, respecter cette consigne pour le bon déroulement de la compétition.**
- **Lorsque des officiels vous demandent de quitter le plateau de compétition par sécurité, obtempérer pour le bien de l'organisation du tournoi.**
- **Respecter et accepter en tout temps les décisions des officiels. Etc.**

Toujours donner le meilleur de soi

Se vêtir correctement pour toutes les cérémonies protocolaires et honorer fièrement le commanditaire de l'équipe du Québec, Lotto en revêtant la ligne de vêtements sportifs produite exclusivement pour les membres de l'équipe provinciale.

Respecter les officiels, les entraîneurs, les accompagnateurs et les autres athlètes

Conserver votre calme en tout temps

Faire preuve de discrétion sur le site d'hébergement, de compétition et/ou d'entraînement

Assumer toutes vos responsabilités

- S'informer des substances prohibées avant de prendre un médicament.
- Si le coût d'un billet d'avion est trop cher pour vous, vous pouvez correspondre avec Judo Québec et assumer personnellement l'achat de votre billet d'avion par l'entremise d'une agence de voyage ou simplement en suivant les prix sur les sites voyages par internet. Etc.

Adopter un comportement exemplaire et socialement accepté

Respecter les lois, les règles, les usages et les coutumes de la province ou du pays hôte

S'abstenir d'être en état d'ébriété ou sous l'influence de toute drogue. Il est strictement interdit aux athlètes mineurs (selon l'âge de la juridiction où ils sont) de consommer des boissons alcoolisées. Il est strictement interdit aux athlètes majeurs de procurer de l'alcool aux mineurs

S'abstenir de faire usage, de posséder ou de procurer à d'autres participants des substances prohibées (drogues)

Informer la fédération de Judo Québec suffisamment à l'avance d'un problème médical qui affecte la capacité de l'athlète à s'entraîner et à participer à la compétition

Ne pas rater une séance d'entraînement ou un rendez-vous lors du camp d'entraînement ou de la compétition sans raison valable

Ne pas manquer la pesée ou un combat lors d'une compétition canadienne ou internationale

LES CONSÉQUENCES ATTRIBUÉES AUX ÉCARTS DE CONDUITE

Un athlète qui ne respecte pas une des obligations mentionnées ci-dessus, pourra se voir imposer une des sanctions suivantes, selon la gravité de l'infraction, l'âge, la progression et la maturité du participant.

Par le directeur du tournoi

- La suspension ou l'expulsion du tournoi et un rapport au Comité d'éthique

Par l'intervenant qui dirige les cours, les camps d'entraînement ou les cliniques

- L'expulsion de l'activité en cours et un rapport à l'autorité qui a sanctionné ou organisé l'activité.

Par le Comité d'excellence

- Une réprimande au dossier de l'athlète
- Le retrait de l'activité en cours ou du tournoi
- La non-sélection de l'athlète pour un ou plusieurs tournois provinciaux, canadiens ou internationaux.
- Le retrait de l'aide financière
- Le retrait de l'athlète de la liste des athlètes identifiés excellence, élite ou relève.

Par le Comité d'éthique

- Une sanction prévue au présent règlement si le comportement constitue une conduite nuisible à la fédération.

SOYEZ LA FIERTÉ DE JUDO QUÉBEC !

Références

Cahier de l'équipe du Québec 2006-2007, juin 2007 :
http://judo-quebec.qc.ca/Cahier_de_l_equipe_2006-2007.com

Code d'éthique, juin 2006-2007, juin 2007 :
http://judo-quebec.qc.ca/IMG/pdf/Code_d_ethique.JQ.pdf

ANNEXE